

Réponse de Ad Koolen, procès-verbal du conseil municipal de 29 mars 2023

Dans le procès-verbal du conseil municipal de 29 mars 2023, comme il est publié le 26 mai 2023, est écrit, sur page 5/6, point 12.3 « Questions diverses : questions posées par M. Ad Koolen », notamment question n° 3 :

« 3. M. Vincent Bard, avocat, a envoyé une lettre, en connaissons-nous le contenu ? »

Ce n'est pas que j'ai demandé dans la réunion. J'ai demandé :

« 3. Mme le Maire, est-ce que vous êtes au courant qu'un avocat, Mr. Vincent Bard, a envoyé par mail une lettre à un citoyen, le 4 mars, et êtes-vous au courant de la contenance de cette lettre ? »

Par l'interruption du Maire ma question a été déplacée à la réunion à huis clos.

Dans la réunion à huis clos le conseil municipal a traité ma question, comme mentionné dans le procès-verbal, mais pas seulement.

Le conseil municipal a aussi débattu, à ma demande, sur la responsabilité du Maire, acceptée par lui avec les délégations que le conseil municipal lui a données au début de son mandat. Ce débat n'a pas abouti à une conclusion.

Dans la réunion de 24 mai 2023 j'ai proposé la modification dudit procès-verbal, mais la majorité du conseil municipal a voté pour l'approbation dudit procès-verbal sans mes modifications proposées.

Ad Koolen
Conseiller municipal